

## Deux-Montagnes cherche à limiter les effets de l'inflation

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'exercice financier a été élaboré dans un contexte économique particulièrement difficile. En effet, la Ville de Deux-Montagnes, comme bien d'autres, subit les effets de l'inflation et du ralentissement de la construction résidentielle. Il en ressort tout de même un budget responsable, atteignant l'objectif de saine gestion des finances publiques. **En 2023, l'augmentation du compte de taxes pour une résidence de valeur moyenne sera de 3,2%, soit moins de la moitié de l'inflation.**

« Le contexte économique affecte grandement les contribuables. Avec la plus grande rigueur, nous avons fait des choix pour maintenir le niveau de service auquel les Deux-Montagnais sont en droit de s'attendre tout en respectant leur capacité de payer. »

## Investissements à venir

À travers le plan triennal d'immobilisation, un montant historique de 18M\$ sera investi dans les infrastructures, dont pour le projet de gestion des eaux pluviales et de limitation des surverses. Également, le mur antibruit sera finalisé, de même que l'aménagement du parc du Centenaire. En contrepartie, la Ville a obtenu des subventions provinciales et fédérales substantielles (près de 12M\$) pour réaliser ces projets.

Pour le conseil municipal, les exercices budgétaires sont l'occasion d'appliquer des principes de bonne gouvernance, avec pour objectif principal d'offrir à la population deux-montagnaise un cadre de vie durable où il fait bon vivre. Je tiens à remercier les élus(es) et les gestionnaires en place pour les efforts déployés afin de concevoir ce budget qui limite autant que possible la pression sur les ménages.

**Denis Martin, maire**



## Échéancier

### Dates limites des versements pour 2023

1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	3 <sup>e</sup> versement	4 <sup>e</sup> versement
<b>16 mars</b>	<b>11 mai</b>	<b>13 juillet</b>	<b>12 octobre</b>

## Modes de paiement

### Par la poste ou en personne à l'hôtel de ville

Faites parvenir vos chèques ou mandats libellés à l'ordre de la Ville de Deux-Montagnes à l'adresse suivante:

#### Ville de Deux-Montagnes, Service des finances

803, chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

#### Heures d'ouverture de l'hôtel de ville:

**Lundi au jeudi**, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

**Vendredi**, de 8 h 30 à 12 h (bureaux fermés en après-midi)

Notez que seuls les paiements en argent comptant, par chèque ou par carte de débit seront acceptés (les cartes de crédit ne sont pas acceptées). En tout temps, vous pouvez aussi déposer vos enveloppes contenant des chèques postdatés dans la boîte à courrier sécurisée extérieure située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville donnant sur le chemin d'Oka.

### Par votre institution financière

Les transactions peuvent être conclues au comptoir de services, aux guichets automatiques ou à partir des sites Internet des institutions financières. Le numéro de référence à utiliser est le numéro de matricule à 18 chiffres correspondant à votre propriété. Il est important de prévoir un délai minimum de 48 heures pour le traitement du paiement.

### Prêt hypothécaire

Si vos taxes sont acquittées par une institution financière, il est de votre responsabilité de vous assurer que les paiements des versements de taxes s'effectueront conformément aux dates limites mentionnées.



**Vous pouvez consulter votre compte de taxes en ligne via l'adresse suivante:**

<https://deux-montagnes.appvoila.com/fr/>

### Pour plus d'informations:

Tél.: 450 473-2796, option 6  
taxes@ville.deux-montagnes.qc.ca  
[www.ville.deux-montagnes.qc.ca](http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca)

Ville de Deux-Montagnes



## Frais d'intérêts et pénalités sur retard de paiement

Les soldes impayés après la date d'échéance d'un versement porteront des intérêts et des pénalités à un taux combiné de 15% annuellement.

## Taux de taxe foncière

Par 100 \$ d'évaluation	2023	2022
1 à 5 logements	0,7247	<b>0,7011</b>
6 logements et plus	0,8060	<b>0,7760</b>
Immeubles non résidentiels	2,0507	<b>2,0507</b>

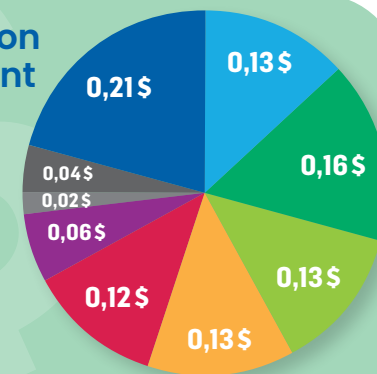
## Autres

Règlement d'emprunt 1122 – Asphaltage	0,0170	<b>0,0170</b>
Règlement d'emprunt 1324 – Usine d'eau	0,0145	<b>0,0170</b>

## Tarification sur les services

Matières résiduelles	160 \$	<b>150 \$</b>
Eaux usées	163 \$	<b>163 \$</b>
Eau potable	189 \$	<b>169 \$</b>
Transport en commun	85 \$	<b>85 \$</b>
Déneigement	125 \$	<b>125 \$</b>
Piscine hors-terre	25 \$	<b>25 \$</b>
Piscine creusée	35 \$	<b>35 \$</b>

## Répartition de l'argent de vos taxes pour chaque dollar



Sécurité publique	0,21 \$	Eau potable et eaux usées	0,12 \$
Frais de financement et affectations	0,13 \$	Matières résiduelles	0,06 \$
Loisirs, culture, santé et bien-être	0,16 \$	Transport en commun	0,02 \$
Administration générale	0,13 \$	Urbanisme	0,04 \$
Travaux publics	0,13 \$	<b>TOTAL</b>	<b>1,00 \$</b>